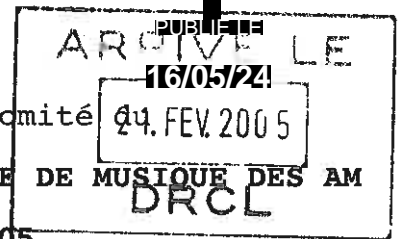


DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM
Séance du 02 FEVRIER 2005



Objet : L'an deux mille cinq et le deux Février
à 17 heures trente

Cotisations 2005

Participation des communes Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

0502/01

Présents ou représentés :
MM. THAON, BALDINI, CLARY, FRANCO, FRERE, GINESY,
LORENZI, MANFREDI, PAUGET, VEROLA.
MMES ALLAVENA, FORESTIER, PASTOR, RAYBAUD, RENAUDO,
SOMARIA, STEFANI.

1/ ELEVES :

T A R I F S		DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS		
		Commune participant au fonctionnement de l'Ecole		Commune non participante
		Enfants (-18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
A	* CURSUS INSTRUMENTAL = FM ou classe d'ensemble	240 E	450 E	550 E
B	* COURS COLLECTIFS ENFANTS : Jardin ou Eveil Musical, Chant Choral, FM seule Musique Traditionnelle Classe d'Ensemble Instrument supplémentaire 150 E	C	PRATIQUE AMATEUR ADULTES : Formation Musicale seule Musique Traditionnelle Pratique Amateur (AT) Classe d'ensemble 240 E	
D	Atelier Vocal, Orchestre, Ensemb. ou Atelier suppl. 90 E	Frais de dossier : 25 euros Gratuité à partir de la 3ème personne dans la même famille		

* Tarif étudiant : 70 % du tarif adulte.

* Tarif dégressif annuel applicable seulement sur les Tarif A et B :
2ème inscription -10 % ; 3ème inscription -20 % ; etc...

le pourcentage s'appliquant dans l'ordre d'arrivée des dossiers

2/ Tarif prêts d'instrument : 75 euros (1^oannée) - 110 euros (2^oannée)

3/ Communes : 360 E par an et par enfant inscrit en Janvier 2005.

360 E par an et par classe pour les Ecoles Primaires.

Le Comité approuve à l'unanimité le montant des cotisations ci-dessus.
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,

Jean THAON

